

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL937

présenté par

M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 17 SEPTDECIES

A l'alinéa 104, après la première occurrence du mot: "constaté", insérer les mots: "lors de".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.